

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mai 2014

N° 57/05/2014 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille quatorze, le mercredi 14 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2014.

Etaient présents : 41

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 3

Mesdames, Messieurs Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Colette HARLE à Pierre Antoine LEVI, José GONZALEZ à Carole GARCIA

Absent : 1

Madame, Monsieur Valérie RABAULT

Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales disposant qu'en matière de délégation de service public, les candidatures et les offres sont ouvertes par une commission « ad hoc » composée de la manière suivante :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant que conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales avant de procéder à l'élection des membres de la commission, il convient de fixer les conditions de dépôts des listes.

Considérant que les listes peuvent ainsi comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant que conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales avant de procéder à l'élection des membres de la commission, il convient de fixer les conditions de dépôts des listes.

Vu la délibération n°41 du 14 avril 2014, définissant les modalités de dépôts des listes suivantes :

- les listes sont déposées ou adressées à l'attention de Mme le Maire à la Mairie, au plus tard 8 jours avant la séance du conseil municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission.

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-5 du CGCT.

- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants.

Les listes parvenues dans les délais fixés étaient les suivantes :

	Liste Majorité	Liste Inter-groupes opposition
Titulaires	- Pierre Antoine LEVI - Thierry DEVILLE - Robert INFANTI - Christian PEREZ - Philippe FRANCOIS	-Pauline BLANC -Carole GARCIA -Valérie RABAULT -Gaël TABARLY -José GONZALEZ
Suppléants	- Sophie LARAN - Danielle AMOUROUX - Jean-Martial DEJEAN - Véronique LAGARRIGUE - Clarisse HEULAND	-Jeannine MEIGNAN -Rodolphe PORTOLES

Il a été procédé au vote à bulletins secrets, dont le résultat a été le suivant :

Votants	44
Suffrages exprimés	42
Liste LEVI	35
Liste BLANC	7

Ont été élus :

Titulaires	- Pierre Antoine LEVI - Thierry DEVILLE - Robert INFANTI - Christian PEREZ - Pauline BLANC
Suppléants	- Sophie LARAN - Danielle AMOUROUX - Jean-Martial DEJEAN - Véronique LAGARRIGUE - Jeannine MEIGNAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **19 MAI 2014**

De sa publication le : **19 MAI 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mai 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

